

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

Date de convocation : 16/01/2025  
 Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents : 13  
 Nombre de conseillers votants : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Mrs, BRUNET Stéphane, MARCAIS Eliane, BLOSSIER Jean-Bernard, MARQUIER Rozenn, LEROYER Céline, LUZU Mickaël, RENARD Fanny, GENDRON Philippe, DROUIN Hervé, TRIBOUDEAU Audrey, LUZU-DUFOURD Céline, BERNARD Alexia,

ABSENT : Mme FÉVRIER Sabrina (donne pouvoir à Mme Fanny RENARD), M DORGUEILLE Laurent (donne pouvoir à Mme Alexia BERNARD)

Secrétaire de séance : Madame BEAUCHAINE Céline, secrétaire générale de mairie, nommée par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1- Tarifs ALSH  
 Délibération n° 001-2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
 DÉCIDE de fixer les tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire ainsi :

	QF 1 0 à 440€	QF 2 441 à 700€	QF 3 701 à 900€	QF 4 + 901€	Hors 4CPS
Accueil matin 7h15-8h35	0.50 €	0.60 €	0.70 €	0.70 €	0.70 €
Accueil soir 16h30-18h15	0.50 €	0.60 €	0.70 €	0.70 €	0.70 €
Mercredi journée	9.87 €	11.44 €	12.98 €	14.74 €	17.43 €
Mercredi demi-journée	5.88 €	6.86 €	7.93 €	9.01 €	11.55 €
Journée vacances	9.87 €	11.44 €	12.98 €	14.74 €	17.43 €
Semaine vacances	40.43 €	45.86 €	53.35 €	60.61 €	75.29 €

Lors des sorties, un supplément sera demandé :

- Sortie 1 : 3 € (exemple piscine...)
- Sortie 2 : 7 € (exemple jim and jump...)
- Sortie 3 : 12 € (exemple papéa...)
- Sortie 4 : 17 € (exemple Tépacap...)

Réduction de 7% pour l'inscription de 2 enfants sur la facture hors sorties et réduction de 15% pour l'inscription 3 enfants et plus sur la facture hors sorties.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

**2- Délibération spéciale**  
**Délibération n° 002-2025**

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Générale des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionné à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 007-2024 du 21 février 2024 relative au vote du budget primitif du budget principal 2024 de la commune de Rouez,

Considérant que le vote du budget primitif 2025 de la commune sera soumis au vote du conseil municipal en mars prochain,

Considérant qu'en conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2024 de la commune,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE que Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant l'adoption du budget primitif 2025 de la commune, pour un montant global de 89 297.14 €, selon le détail figurant ci-après :

Budget	BP +DM 2024	Chapitre	Autorisation 25% en 2025
313	357 188.58 €	20- immobilisations incorporelles	3 000 €
		21- immobilisations corporelles	36 297.14 €
		23- immobilisations en cours	50 000 €

PRÉCISE que l'ensemble des crédits d'investissement correspondants sera inscrit au budget primitif 2025 de la commune.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

### 3 Aide départementale 2024 à la voirie communale

Le Maire informe que la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'allouer à la commune de Rouez, au titre du programme 2024 d'aide départementale à la voirie communale, une subvention de 8 722 €.

### 4- Comité départemental Olympique et Sportif – Quiz du Mouvement Sportif 2025 Délibération n° 003-2025

Dans le cadre de la nouvelle édition du Quiz du mouvement sportif en 2025, la commune a été sollicitée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Sarthe pour recevoir la demi-finale du quiz .

Le quiz se déroule sur 3 étapes :

- Qualifications en ligne en janvier
- ½ finales de secteur en avril-mai : suite aux qualifications, les clubs lauréats seront invités à participer à des finales de secteur. Chacune d'elles se déroulera dans une salle suivant la situation géographique des clubs. Les participants devront répondre à un nouveau questionnaire en direct, sous le regard attentif des élus locaux.

La finale départementale en juin : les associations sportives qualifiées suite aux finales de secteur sont conviées à la Grande Finale Départementale. Le grand gagnant remporte 2000€.(<https://sarthe.franceolympique.com/quiz-du-mouvement-sportif/>)

Le CDOS souhaite organiser cette demi-finale en soirée sur la période des mois d'avril et mai, un soir en semaine à partir de 19h. Le quiz dure environ 45 min.

Au niveau technique, la salle doit pouvoir accueillir 100 personnes maxi (20 équipes de 4 + encadrants), être disponible entre 18h et 22h et posséder un écran pour projeter le quiz.

La commune est sollicitée pour une mise à disposition d'une salle polyvalente et la prise en charge du moment de convivialité de fin de soirée.

Cette soirée permettra de mettre en valeur le tissu associatif du territoire, les membres actifs et les bénévoles à travers un projet ludique et innovant. Les associations locales seraient également mobilisées sur cet événement.

C'est aussi l'occasion de rassembler des univers sportifs différents et de dynamiser les clubs. En plus de ces objectifs et de la visibilité que peut offrir cette soirée, le Quiz sera l'occasion d'échanger et de partager un moment convivial.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE de valider le projet du CDOS sur la commune de Rouez,  
VALIDE le principe de gratuité de la salle,  
VALIDE la proposition d'offrir le verre de l'amitié.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

### 5 - Commission communale des Impôts Directs 2025 (CCID)

La prochaine réunion de la CCID aura lieu le 7 février 2025. Cette commission, est consultée dans le cadre de la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune. La tenue de la CCID nécessite la présence d'un quorum de 5 membres (président compris).

### 6 – Eco Quartier – CAUE

Dans le cadre de la réflexion portant sur l'aménagement d'un cœur d'îlot en lien avec l'extension du centre de loisirs, de la cour d'école, et l'implantation d'un écoquartier, une convention a été signée avec



le CAUE ; cet accompagnement se fera sur les pistes de réflexion illustrées reprenant les enjeux et objectifs prioritaires énoncés : valorisation d'un site stratégique situé en cœur de bourg : extension de la cour d'école (parcelle n°141), de l'école, du centre de loisirs (parcelle n°375), implantation d'un écoquartier (parcelles n° 126, 127, 128, 129 et 426), accès à cet îlot et commerce de proximité (parcelle n° 140), gestion des stationnements (parcelle n° 422), développement des cheminements doux, redéfinition de la place de la salle des fêtes en place commerciale et définition d'un bâtiment blanc.

La prochaine réunion avec le CAUE aura lieu le mercredi 12 février 2025 à 9h30 à la Mairie.

#### 7 – Calendrier état des lieux salle des fêtes 2025

Le calendrier pour les états des lieux lors de location de la salle des fêtes est établi ainsi :

- Janvier : BLOSSIER Jean-Bernard/DROUIN Hervé
- Février : FEVRIER Sabrina/MARCAIS Eliane
- Mars : LEROYER Céline/BERNARD Alexia
- Avril : TRIBOUDEAU Audrey/GENDRON Philippe
- Mai : BRUNET Stéphane/RENARD Fanny
- Juin : FEVRIER Sabrina/MARCAIS Eliane
- Juillet : LEROYER Céline/BERNARD Alexia
- Août : selon disponibilité
- Septembre : BLOSSIER Jean-Bernard/DROUIN Hervé
- Octobre : TRIBOUDEAU Audrey/GENDRON Philippe
- Novembre : RENARD Fanny/BRUNET Stéphane
- Décembre : selon disponibilité

#### 8 – Modification dates conseils municipaux février et mars 2025

Le conseil municipal du 25 février 2025 et reporté au 04 mars 2025 et le conseil municipal du 18 mars 2025 au 25 mars 2025.

#### 9 – Réunion commission travaux et commission finances

La commission travaux va se réunir le 05 février 2025 à 18h00 pour prévoir les différents chantiers pour l'année.

La commission finance va se réunir le 12 février 2025 à 18h00 pour préparer les budgets primitifs 2025 (principal, assainissement et restauration scolaire).

#### 10 -Questions diverses

- La rénovation du sol de la salle du catéchisme est prévue et sera mise en œuvre pendant les vacances de février 2025.
- Mou' en Go : au 1er janvier 2026 une voiture sera installée à Rouez. Une 1ère visite sur site aura lieu le lundi 24 janvier 2025 sur site.
- Le COR a demandé la réfection des lignes des terrains de badminton dans le gymnase. L'association nous a fait parvenir une demande pour la prise en charge de la peinture. Les adhérents se proposent de faire les travaux.

Le Maire,  
Ludovic ROBIDAS



La secrétaire de séance,  
Céline BEAUCHAINE

